



 **05 63 35 47 90**

FORMATIONS

* SECOURISME

* METIERS DE L'EAU

**C
A
T
A
L
O
G
U
E

23
-
24**





CASTRES SPORTS NAUTIQUES



@castressportsnautiques



Castres sports Nautiques



www.castres-sn.org







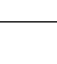


49 rue Frédéric Mistral
81100, Castres



05 63 35 47 90

Sommaire

	Nos Formations	p2
	Informations générales	p3
	Lieu de formation	p4
	Grille des tarifs	p5
	Comment s'inscrire	p6
	Calendrier des formations	p7
	Fiche descriptives	p8

Lexique

Au sens du présent CATALOGUE V01

NOS FORMATIONS

SECOURISME

P.S.E.1	Premiers Secours en Equipe de Niveau 1	8
	Formation continue P.S.E-1	9
P.S.E.2	Premiers Secours en Equipe de Niveau 2	10
	Formation Continue P.S.E.1 & 2	11
P.S.C. 1	Prevention et Secours Civiques de Niveau 1	12
	Formation Continue P.S.C.1	13
S.S.T.	Sauveteur Secouriste du Travail	14
	Maintien et Actualisation des Compétences s.s.T/MAC SST	15

METIERS DE L'EAU

CAEPMNS – Certificat d’Aptitude à la Profession de Maitre Nageurs- Sauveteurs	16	
B.N.S.S.A- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	17-18	
	Formation Continue B.N.S.S.A	19
B.S.B Brevet Surveillant de Baignade	20	
	Formation Continue du B.S.B	21

PERMIS COTIER	22
	23

1/ INFORMATIONS GENERALES

Le Castres Sports Nautiques est un centre de formation aux métiers de l'eau et au secourisme inscrit sous le numéro de déclaration 73810069081 auprès de Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Occitanie).

Forme Juridique : Association loi 1901

Numéro SIRET : 38028868800027

Code NAF / APE : 9312Z

Son siège social est situé au 49, rue Frédéric Mistral – 81100 CASTRES

Ses contacts sont : 05-63-35-47-90 / contact@castres-sn.fr

L'association Castres Sports Nautiques est :

- présidée par Monsieur Jean-Marie CELARIES ;

Le responsable pédagogique du centre de formation est Monsieur MIQUEL Gérard.

1.1 MODALITES D'ENTREES OU DE SORTIES EN FORMATION ...

Les dates des formations sont fixes et déterminées préalablement par l'organisme de formation. La présence du stagiaire à la totalité de la formation est obligatoire.

1.2 ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ...

Le Castres Sports Nautiques accueille dans les activités sportives proposées des personnes en situation de handicap. A ce titre, l'association est affiliée à la Fédération Française Handisport et à la Fédération Française Sport Adapté. Les éducateurs du club sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. A ce titre, l'association est labellisée par la FFH, et reçoit régulièrement les encouragements des instances fédérales et politiques pour ses actions.

Concernant la formation, nous portons un soin tout particulier à adapter nos outils et nos modalités pédagogiques, aux PSH (exemple : allongement du temps de formation, répétition des actions,...) et augmentons si nécessaire le nombre de formateurs. Le stagiaire a ainsi la possibilité d'indiquer à une autre personne la conduite à tenir s'il n'est pas en capacité de réaliser lui-même le geste.

Les locaux de formation sont de plein pied et accessibles aux personnes en situation de handicap : Rampe d'accès aux locaux, toilettes accessibles



1.3 ACCUEIL / SERVICES ANNEXES ...

Sur le lieu de formation, les stagiaires ont accès à un micro-onde et un frigo mis à leur disposition.

Un service de restauration est disponible à proximité du centre de formation.

Hébergement : hôtels à 10 mn

Transport : Parking gratuit et arrêt de bus à 50 mètres

Nous pouvons vous accompagner pour vos recherches d'hébergement, de restauration ou de transport. N'hésitez pas à nous contacter au siège du club au 05-63-35-47-90 ou par mail à contact@castres-sn.fr

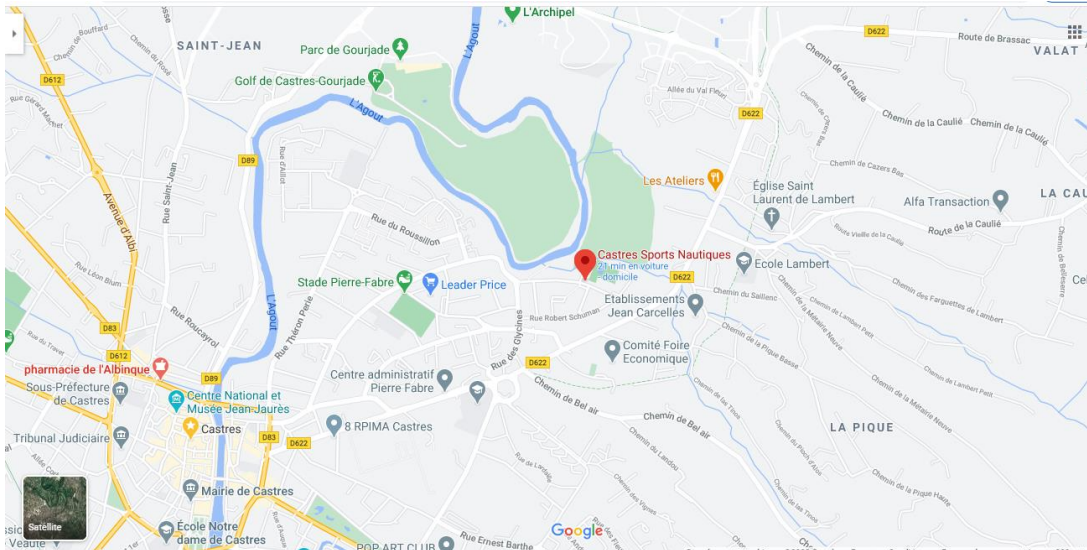
3/ LIEU DES FORMATIONS

Nos formations se déroulent exclusivement en présentiel, sur différents sites :

1/ Au siège de l'association situé au 49, rue Frédéric Mistral – 81100 CASTRES

La salle « Jean Maurel » et la salle de réception sont équipées pour accueillir nos stagiaires.

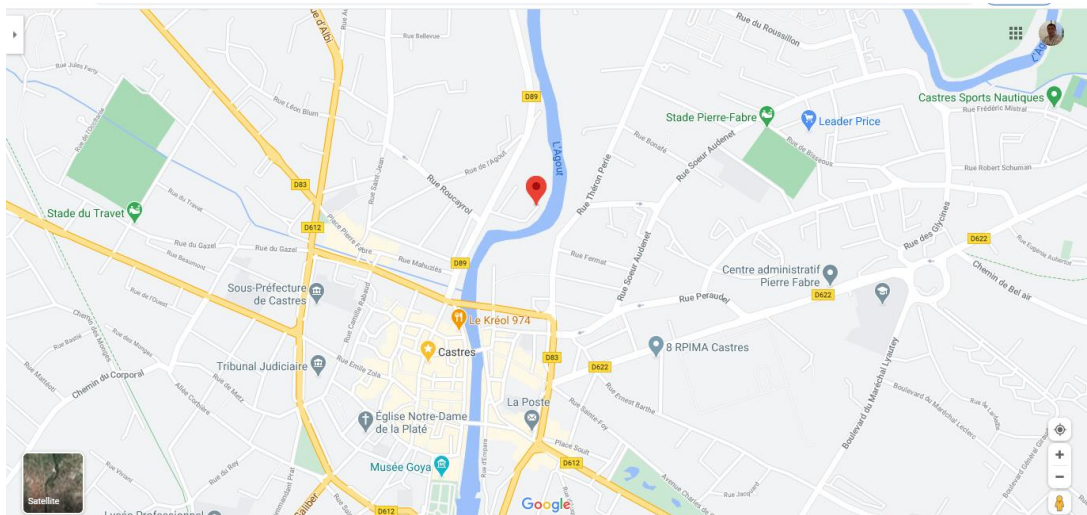
- Coordonnées GPS : **43°36'44.6"N 2°15'45.3"E**



2/ à la base aviron du Gravier situé Impasse du Gravier – 81100 CASTRES

Notre base aviron est utilisée pour la pratique de la section aviron mais aussi pour la pratique du permis bateau option côtière.

- Coordonnées GPS : **43°36'36.8"N 2°14'41.6"E**



3/ sur tout autre lieu de formation, à la demande de notre partenaire.

Nos formateurs sont disponibles pour les prestations de formation sur tout le département du Tarn et les départements limitrophes.

Nos besoins se résument à une salle de formation suffisamment spacieuse pour accueillir l'ensemble des candidats de la formation.

2/ GRILLE DES TARIFS

Les tarifs présentés ci-après comprennent les frais pédagogiques de la formation. Tous les frais annexes (restauration, hébergement, frais d'inscription, ...) ne sont inclus dans les frais pédagogiques.

Des tarifs conventionnés sont disponibles sur simple demande pour toutes formations comprenant un minimum de 6 personnes d'un même organisme / entreprise sur une formation ou pour toutes entreprises nous assurant un certain volume annuel de formation.

Les tarifs sont révisés annuellement et approuvés par le Comité Directeur du Castres Sports Nautiques.

INTITULES DES FORMATIONS	sigle	TARIFS 2023_2024
Prévention et Secours Civiques de Niveau 1	PSC 1	60 €
<i>Formation Continue PSC 1</i>	<i>FC PSC 1</i>	60 €
Premiers Secours en Equipe de Niveau 1	PSE 1	230 €
<i>Formation Continue PSE 1</i>	<i>FC PSE 1</i>	60 €
Premiers Secours en Equipe de Niveau 2	PSE 2	230 €
<i>Formation Continue PSE 2</i>	<i>FC PSE 2</i>	60 €
Sauveteur Secouriste du Travail	SST	180 €
<i>Formation Continue SST</i>	<i>FC SST</i>	80 €
Brevet Surveillant de Baignade	BSB	230 €
<i>Formation Continue BSB</i>	<i>FC BSB</i>	100 €
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	BNSSA	275 €
<i>Formation Continue BNSSA</i>	<i>FC BNSSA</i>	100 €
Certificat d'Aptitude à la Profession de Maitre-Nageur Sauveteur	CAEP.MNS	153 €
PERMIS COTIER	COTIER	300 € ⁽¹⁾

(1) Ce tarif ne comprend pas les frais de timbres fiscaux

Financement des formations :

Les frais pédagogiques peuvent être financés de différentes manières :

- A titre personnel ;
- Par les entreprises, collectivités et associations employeurs via l'OPCO
- Par mobilisation du Compte Personnel de formation (voir formation éligible via catalogue ci-après) ;
- Par Pôle Emploi, Mission Locale et dispositifs régionaux.



4/ COMMENT S'INSCRIRE

Tout candidat devra préalablement être inscrit pour prendre part aux formations proposées, qu'il s'inscrive à titre individuel ou à titre professionnel.

4.1 INSCRIPTION INDIVIDUELLE ...

Pour être admis à l'une de nos formations, le **candidat individuel** devra préalablement :

- Contacter le secrétariat du CSN par téléphone (05-63-35-47-90) ou par mail (contact@castres-sn.fr) pour se préinscrire sur la formation choisie et la date souhaitée.
- Télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr/formations> le dossier d'inscription ;
- Compléter et retourner le dossier d'inscription au siège du Castres Sports Nautiques accompagné obligatoirement du paiement de la formation et d'éventuelles pièces administratives.

SCOURSE	DATE CHOISE	METERS DE L'EAU	DATE CHOISE
G.S.S. Cours Qui Sauvent	<input type="checkbox"/> NonChoué1	B.S.B. Brevet de Secourisme de Baignade	<input type="checkbox"/> NonChoué0
PSCT-Prévention et Secours Citoyens de Niveau 1	<input type="checkbox"/> NonChoué1	Revision B.S.B.	<input type="checkbox"/> NonChoué1
PSB-Prévention Secours en Equipe de Niveau 1	<input type="checkbox"/> NonChoué3	BNSA-Brevet de Secourisme et Sauvage Aquatique	<input type="checkbox"/>
PSB2-Prévention Secours en Equipe de Niveau 2	<input type="checkbox"/> NonChoué4	BNSA-PSCT	<input type="checkbox"/>
PSB3-Prévention et Secours de Sport Niveau 1	<input type="checkbox"/> NonChoué5	BNSA-PSCT 1 & 2	<input type="checkbox"/>
JAF-C-PSB3-Journee Annuelle Formation Continue	<input type="checkbox"/> NonChoué6	Pool BNSA-PSCT 1&2-jeu de l'eau	<input type="checkbox"/>
JAF-C-PSB3-Journee Annuelle Formation Continue	<input type="checkbox"/> NonChoué7	Revision BNSA	<input type="checkbox"/>
BST-Secours Secourisme de Travail	<input type="checkbox"/> NonChoué8		
BAC-BST-Secours de Travail	<input type="checkbox"/> NonChoué8		

Adresse de retour : Castres Sports Nautiques, 49 rue Frédéric Mistral – 81100 CASTRES

- Après contrôle des pièces transmises (fiche d'inscription et règlement), un courriel d'admission à la formation sera adressé au candidat individuel.

4.2 INSCRIPTION A TITRE PROFESSIONNEL ...

Pour être admis à l'une de nos formations, le **candidat souhaitant s'inscrire à titre professionnel** devra préalablement :

- Contacter le secrétariat du CSN par téléphone (05-63-35-47-90) ou par mail (contact@castres-sn.fr) pour se préinscrire sur la formation choisie et la date souhaitée ;
- Contacter son employeur ou l'organisme dont il dépend ;
- L'employeur ou l'organisme dont dépend le candidat prendra contact avec nous pour effectuer l'ensemble des démarches administratives (programme, devis, conventions,...)
- Après contrôle des différents documents administratifs, un mail de confirmation sera adressé à l'employeur ou à l'organisme dont dépend le candidat.

5/ NOS DATES DE FORMATIONS

Les tableaux ci-après présentent un prévisionnel de dates de formation pour la saison sportive 2020 – 2021. D'autres dates sont susceptibles de se rajouter au fur et à mesure des demandes et des besoins. Nous sommes contraints par un minimum de stagiaires pour l'organisation des sessions de formation. Ainsi, des dates présentées ci-après peuvent être reportées en cas de candidats insuffisamment nombreux, soit sur des dates programmées, soit sur des nouvelles dates. Nous vous invitons à nous contacter pour la vérification des dates de formation ou en cas de dates ne concordant pas avec vos besoins.

NOS DATES POUR LES METIERS DE L'EAU

DATE	FORMATION	LIEU
PSC1		
Mercredi 30 août 2023	PSC1	Siège CSN (C.O.)
Mercredi 25 octobre 2023	PSC1	Siège CSN (C.O.)
Samedi 25 nov 2023	PSC1	Siège CSN
Lundi 12 février 2024	PSC1	Siège CSN (Borde Basse)
Mardi 13 février 2024	PSC1	Siège CSN (Borde Basse)
Jeudi 29 février 2024	PSC1	Siège CSN (Campus ISIS)
Mardi 2 avril 2024	PSC1	Siège CSN (UNIS-Cité)
Jeudi 4 avril 2024	PSC1	Siège CSN (UNIS-Cité)
CAEPMNS		
Lundi 4 au mercredi 6 sept 2023	CAEPMNS	Mazamet
Lundi 27 au mercredi 29 mai 2024	CAEPMNS	Castres
PSE1		
Lundi 19 février au vend 23 février 2024	PSE1	Siège CSN (35h00)
PSE2		
Lundi 30 octobre au vend 3 nov 2023	PSE2	Siège CSN
Sam 16, dim 17, sam 23, dim 24 mars 24	PSE2	Siège CSN
Lundi 15 au jeudi 18 avril 2024	PSE2	Siège CSN

NOS DATES POUR LES METIERS DE L'EAU

DATE	FORMATION	LIEU
BNSSA		
Samedi 23 déc 2023	Examen BNSSA	Siège CSN
Samedi 13 avril 2024	Examen BNSSA	Siège CSN
BSB		
Mercredi 5 & mercredi 12 juin 24	BSB (Révision)	Siège CSN
Lundi 24 au vendredi 28 juin 24	BSB (Eclaireur)	Siège CSN
INITIALE SST		
Lundi 22 et mardi 23 avril 2024	Initiale SST	Pour tous
RECYCLAGE SST		
Mardi 3 octobre 2023	Recyclage SST	Siège CSN (PF)
Jeudi 12 octobre 2023	Recyclage SST	Siège CSN (PF)
Mardi 30 janvier 2024	Recyclage SST	Siège CSN (PF)
Mardi 6 février 2024	Recyclage SST	Siège CSN (PF)
Mercredi 7 février 2024	Recyclage SST	Siège CSN (PF)
Mardi 5 mars 2024	Recyclage SST	Siège CSN (PF)
REPRISE BNSSA		
Samedi 23 septembre 2023	Reprise BNSSA	Archipel
J AFC PSE1 ~ PSE2		
Mardi 24 octobre 2023	J AFC PSE1	Siège CSN (8h30/12h30 et 13h30/16h30)
Samedi 9 décembre 2023	J AFC PSE2	

NOS FORMATIONS

SECOURISME

P.S.E.1	Premiers Secours en Equipe de Niveau 1	8
	Formation continue P.S.E-1	9
P.S.E.2	Premiers Secours en Equipe de Niveau 2	10
	Formation Continue P.S.E.1 & 2	11
P.S.C. 1	Prévention et Secours Civiques de Niveau 1	12
	Formation Continue P.S.C.1	13
S.S.T.	Sauveteur Secouriste du Travail	14
	Maintien et Actualisation des Compétences S.S.T/MAC SST	15

METIERS DE L'EAU

CAEPMNS – Certificat d'Aptitude à la Profession de Maître Nageurs- Sauveteurs	16	
B.N.S.S.A- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	17	
	Formation Continue B.N.S.S.A	19
B.S.B Brevet Surveillant de Baignade	20	
	Formation Continue du B.S.B	21
PERMIS COTIER	22	
		23

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE de Niveau 1

identifiant interne : PSE1

RNCP / RS : RS2573

Public concerné

Tout public.



Prérequis

Avoir 16 ans minimum au 1^{er} jour de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Acquérir la compétence de secouriste par l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours, pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

PROGRAMME ET CONTENU

- Le secouriste - La chaîne des secours - La sécurité – L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- L'inconscience
- L'arrêt cardio-respiratoire avec la défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La surveillance et l'aide au déplacement



Les points forts de la formation : Aucun prérequis nécessaire

Résultats attendus de la formation : Devenir un secouriste capable d'utiliser ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION : voir rubrique Comment s'inscrire

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 230 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels** : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 35 heures de face à face pédagogique réparties sur plusieurs journées

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Evaluation continue des compétences théoriques et pratiques (cas concrets) par le(s) formateur(s)



Documents remis en fin de stage :

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation continue PSE1 (FC PSE1) annuellement (avant le 31 décembre N+1)
- Se former au PSE2

FORMATION CONTINUE P.S.E. 1

Public concerné

Tout public.



Prérequis

Avoir obtenu certificat de compétences de PSE 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Actualiser, maintenir et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours.

PROGRAMME ET CONTENU

Ils sont définis par le Ministère de l'Intérieur chaque année parmi les compétences suivantes :

- Le secouriste - La chaîne des secours - La sécurité – L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- L'inconscience
- L'arrêt cardio-respiratoire avec la défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La surveillance et l'aide au déplacement



Les points forts de la formation : maintenir ses compétences de secouriste PSE1

Résultats attendus de la formation : Devenir un secouriste capable d'utiliser ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 60 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels** : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 6 heures de face à face pédagogique

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Evaluation continue des compétences théoriques et pratiques (cas concrets) par le(s) formateur(s)

Documents remis en fin de stage :

Attestation de fin de formation. Attestation de formation continue de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation continue PSE1 (FC PSE1) annuellement (avant le 31 décembre N+1)
- Se former au PSE2

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE de Niveau 2

identifiant interne : PSE2

RNCP / RS : RS2574

Public concerné

Tout public.



Prérequis

Avoir 16 ans minimum au 1^{er} jour de la formation
Être titulaire du P.S.E. 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Avoir la compétence d'équiper secouriste par le biais d'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours.

PROGRAMME ET CONTENU

- L'équipier secouriste
- L'hygiène et l'asepsie
- Les bilans
- Les atteintes liées aux circonstances
- Les affections spécifiques et comportementales
- Les pansements et les bandages
- Les immobilisations
- Les relevages, les brancardages et le transport
- Les situations avec de multiples victimes



Les points forts de la formation : poursuite et améliorations des compétences de secouriste PSE1

Résultats attendus de la formation : tenir le rôle d'un équipier secouriste PSE2 dans le milieu professionnel ou bénévole

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 230 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels :** transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

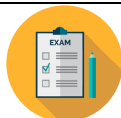
DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 28 heures de face à face pédagogique réparties sur plusieurs journées

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION



Modalités d'évaluation : Evaluation continue des compétences théoriques et pratiques (cas concrets) par le(s) formateur(s)

Documents remis en fin de stage :

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation continue PSE1/2 (FC PSE1/2) annuellement (avant le 31 décembre N+1)

FORMATION CONTINUE P.S.E. 1 & 2

Public concerné

Tout public.



Prérequis

- Avoir obtenu certificat de compétences de PSE 1 & PSE 2 et si nécessaire à jour de sa formation continue

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Actualiser, maintenir et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours.

PROGRAMME ET CONTENU

Ils sont définis par le Ministère de l'Intérieur chaque année parmi les compétences suivantes :

- Le secouriste - La chaîne des secours - La sécurité
- L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- L'inconscience
- L'arrêt cardio-respiratoire
- L'arrêt cardio-respiratoire avec la défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La surveillance et l'aide au déplacement
- les relevages, les brancardages et les immobilisations
- les situations à nombreuses victimes



Les points forts de la formation : maintenir ses compétences d'équipier secouriste

Résultats attendus de la formation : Maintenir ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 60 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels** : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 7h30 de face à face pédagogique

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Evaluation continue des compétences théoriques et pratiques (cas concrets) par le(s) formateur(s)

Documents remis en fin de stage :

Attestation de fin de formation. Attestation de formation continue de Premiers Secours en Equipe de niveau 2



POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation continue PSE 2 (FC PSE1/2) annuellement (avant le 31 décembre N+1)
- Devenir secouriste opérationnel au sein d'une association de Sécurité Civile.

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES de niveau 1

identifiant interne : PSC1

RNCP / RS : RS2387

Public concerné

Cette formation s'adresse à tout public désirant apprendre les gestes de 1ers secours.



Prérequis

- Avoir 10 ans minimum au 1^{er} jour de la formation

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable d'être le 1^{er} maillon de la chaîne des secours, c'est-à-dire savoir réagir face à un accident et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

PROGRAMME ET CONTENU

- Organiser une protection pour éviter le sur-accident
- Etablir un 1^{er} bilan de la victime et de ses fonctions vitales ;
- Transmettre une alerte aux services de secours ;
- Eviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés ;
- Connaître et réaliser les gestes de 1^{ères} urgences



Les points forts de la formation :

- Formation réalisable par tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

Résultats attendus de la formation : devenir un secouriste citoyen capable d'utiliser ses compétences dans les situations de la vie courante

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 60 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels :** transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 7h de face à face pédagogique

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION



Modalités d'évaluation : Evaluation continue des connaissances et des compétences théoriques et pratiques.

Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, le candidat se verra délivrer le diplôme du PSC 1.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Il est conseillé mais non obligatoire de suivre une formation continue PSC 1 tous les 3 ans.
- Devenir secouriste en passant le PSE 1

FORMATION CONTINUE P.S.C. 1

Public concerné

Cette formation s'adresse à tout public titulaire du PSC 1.



Prérequis

- Etre titulaire du PSC 1

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable d'être le 1^{er} maillon de la chaîne des secours, c'est-à-dire savoir réagir face à un accident et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

PROGRAMME ET CONTENU

- Organiser une protection pour éviter le sur-accident
- Etablir un 1^{er} bilan de la victime et de ses fonctions vitales ;
- Transmettre une alerte aux services de secours ;
- Eviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés ;
- Connaître et réaliser les gestes de 1^{ères} urgences

Les points forts de la formation :

- Maintenir ses compétences de secouriste citoyen.

Résultats attendus de la formation : maintenir ses compétences de de secouriste citoyen et être d'utiliser ses compétences dans les situations de la vie courante

Type de parcours : collectif



ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 60 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels :** transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 3h de face à face pédagogique

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Evaluation continue des connaissances et des compétences théoriques et pratiques.

Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, le candidat recevra une attestation de formation continue PSC 1.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Il est conseillé mais non obligatoire de suivre une formation continue PSC 1 tous les 3 ans.
- Devenir secouriste en passant le PSE 1

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

identifiant interne : SSTini

RNCP / RS : RS715

Public concerné
Cette formation s'adresse à tout salarié du secteur public, privé et associatif.



Prérequis

- Aucun prérequis nécessaire



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours dans le monde du travail ;
- Disposer dans son établissement et sur les diverses zones de travail, de personnel en nombre suffisant, capable d'intervenir immédiatement lors d'un accident.
- Sensibiliser le personnel à la prévention des risques professionnels.

PROGRAMME ET CONTENU

- Situer le SST dans la protection de la santé et la sécurité au travail
- Protéger, alerter, examiner et informer ;
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de
 - Effectuer l'action appropriée à l'état de la ou des victime(s)
 - Connaître et réaliser les gestes de 1^{ères} urgences
 - Connaître les situations inhérentes aux gestes spécifiques

Les points forts de la formation :

- Etre un acteur de la sécurité et de la santé en entreprise.

Résultats attendus de la formation : devenir un secouriste capable d'utiliser ses compétences dans un milieu professionnel

Type de parcours : collectif



ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

Modalités d'admission :

Retour du dossier d'inscription, des pièces justificatives et paiement de la formation par ordre d'arrivée.

TARIF DE LA FORMATION : 180 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques Frais additionnels : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

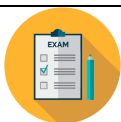
DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 14h de face à face pédagogique réparties sur 2 journées ou 4 demi-journées.

Rythme de la formation : en journée et en semaine, temps plein

EVALUATION



Modalités d'évaluation : les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation

Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, d'une durée de validité de 2 ans, sera délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et aura fait l'objet d'une évaluation favorable.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

Réaliser une formation de Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

identifiant interne : SSTmac

RNCP / RS : RS727

Public concerné

Cette formation permet au stagiaire de positionner et maintenir ses compétences comme moyen de sensibilisation et de diffusion de la prévention dans les entreprises de tout secteur d'activité.



Prérequis

- Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maintien des compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.
- Maintien des connaissances nécessaires à la prévention des risques de votre établissement et des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique en attente d'un relais par les secours (pompiers, SAMU).



PROGRAMME ET CONTENU

- Rappels des points essentiels du programme
- Actualisation de la formation : changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de prévention et de secours
- Cas concrets, exercices de révision en groupe

Les points forts de la formation :

- Etre un acteur de la sécurité et de la santé en entreprise.

Résultats attendus de la formation : maintenir ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail et les utiliser dans le milieu professionnel

Type de parcours : collectif



ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 80 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels :** transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 7h de face à face pédagogique réparties sur 1 journée ou 2 demi-journées.

Rythme de la formation : en journée et en semaine, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : grille de certification MAC SST

Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, carte SST avec n°FORPREV.



POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation de Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

identifiant interne : CAEPMNS

RNCP / RS : RS1812

Public concerné

Toute personne titulaire d'un diplôme professionnel lui conférant le titre de maître-nageur sauveteur



Prérequis

- Etre à jour de sa formation continue PSE 1 ou PSE 2
- Avoir obtenu un diplôme professionnel conférant le titre de MNS, et le cas échéant de la dernière révision
- Etre reconnu apte médicalement

FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Actualiser les compétences du Maître-Nageur Sauveteur titulaire du BEESAN/BPJEPS ou d'un diplôme de MNS
- Vérifier et valider les prérogatives du MNS pour l'exercice de la profession durant 5 ans.

PROGRAMME ET CONTENU

- Contenus liés à l'évolution dans le milieu professionnel permettant au MNS de s'adapter et de s'informer de l'évolution du métier
- Mise en situation professionnelle (accueil spécifique, gestion de conflits, organisations,...)
- Animation public spécifique, découverte ou renforcement d'une animation aquatique
- Informations et échanges professionnels
- Préparation aux évaluations (sauvetage, secourisme, test de nage avec palmes)



Les points forts de la formation : échanges d'expériences entre professionnels, découverte nouvelle activités, maintien des compétences de MNS

Résultats attendus de la formation : Maintenir ses compétences dans le milieu professionnel pour 5 ans.

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 153 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels** : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire
Financements possibles : personnel, formation professionnelle ou compte personnel de formation

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 17h00 de face à face pédagogique et de certification

Rythme de la formation : en journée et en semaine, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Certification des épreuves aquatiques par un jury dûment habilité.



Documents remis en fin de stage :

Attestation de fin de formation.

Attestation provisoire de réussite aux épreuves de certification dans l'attente du certificat d'aptitude délivré par DRJSCS.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Etre à jour annuellement de sa formation continue PSE 1 ou PSE 2
- Réaliser une formation CAEPMNS tous les 5 ans

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Public concerné

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)



Prérequis

- Avoir 16 ans minimum au 1er jour de la formation
- Avoir 17 ans pour pouvoir passer l'examen
- Avoir obtenu certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue
- Etre reconnu apte médicalement

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite. Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

PROGRAMME ET CONTENU

↳ Théorie et réglementation :

- surveillance et responsabilités
- les lieux de surveillance
- la réglementation nautique
- la prévention des noyades
- l'organisation des secours
- le vent et la mer

↳ Techniques de sauvetage aquatique :

- approche du noyé
- prise de la victime au fond
- remontée à la surface
- maintien de la victime
- remorquage
- sortie de l'eau
- parades aux prises du noyé



Les points forts de la formation :

- fort potentiel d'emploi saisonnier
- prérequis obligatoire pour l'entrée en formation BPJEPS AAN et devenir Maître-nageur sauveteur

Résultats attendus de la formation : Devenir un sauveteur secouriste aquatique

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

Modalités d'admission :

Des tests d'entrée sont organisés afin de vérifier que le stagiaire est en capacité à entrer en formation.

TARIF DE LA FORMATION : 275 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels :** transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 60h de face à face pédagogique

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Examen final organisé par l'association (3 épreuves pratiques et 1 épreuve théorique)



Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, le candidat recevra une attestation provisoire de réussite dans l'attente de l'édition du diplôme du BNSSA.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Préparer un diplôme donnant le titre de maître-nageur sauveteur.
- Réaliser une formation continue au BNSSA tous les 5 ans

FORMATION CONTINUE DU B.N.S.S.A.

Public concerné

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)



Prérequis

- Être titulaire du B.N.S.S.A.
- Être titulaire du certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue
- Être reconnu apte médicalement

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

PROGRAMME ET CONTENU

- approche du noyé
- prise de la victime au fond
- remontée à la surface
- maintien de la victime
- remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé

Les points forts de la formation :

- maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

Résultats attendus de la formation : maintenir ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole.

Type de parcours : collectif



ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 100 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques Frais additionnels : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

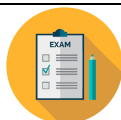
DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 8h de face à face pédagogique

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION



Modalités d'évaluation : Examen final organisé par l'association (2 épreuves pratiques)

Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, le candidat recevra une attestation de formation continue du BNSSA.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Préparer un diplôme donnant le titre de maître-nageur sauveteur.
- Réaliser une formation continue au BNSSA tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5)

BREVET DU SURVEILLANT DE BAINNADE

Public concerné

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (centres de vacances et de loisirs).



Prérequis

- Avoir 17 ans le jour de l'examen du BSB (18 ans pour exercer)
- Être titulaire du diplôme de PSC 1
- Être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les milieux aménagés ou non-aménagés
- organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation

PROGRAMME ET CONTENU

- rôle et fonction du surveillant de baignade
- connaître la réglementation et organiser les baignades en ACM / CVL
- prévenir les risques de noyade
- porter assistance au noyé et prodiguer les gestes de 1^{ère} urgence
- sensibiliser au milieu aquatique
- préparer en équipe les animations autour de l'eau



Les points forts de la formation :

- Être titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade est l'assurance d'avoir un job d'été, compte tenu de la demande croissante en personnes qualifiées

Résultats attendus de la formation : devenir un surveillant de baignade en ACM / CVL dans un milieu professionnel et bénévole.

Type de parcours : collectif

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 230 €

uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques Frais additionnels : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 24h de face à face pédagogique répartis sur 4,5 jours de formation et de certification

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Examen final organisé par l'association (2 épreuves pratiques)



Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, le candidat recevra le diplôme du Brevet de Surveillant de Baignade.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation continue PSC 1 (FC PSC 1)
- Réaliser une formation continue au BSB tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5)
- Préparer le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

FORMATION CONTINUE AU B.S.B.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du BSB et du PSC1.



Prérequis

- Être titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade
- Être à jour de sa formation continue PSC 1
- Être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
Eligible
à un financement**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les milieux aménagés ou non-aménagés
- organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation

PROGRAMME ET CONTENU

- prévenir les risques de noyade
- porter assistance au noyé et prodiguer les gestes de 1^{ère} urgence

Les points forts de la formation :

- maintenir ses compétences de Surveillant de Baignade en ACM

Résultats attendus de la formation : maintenir ses compétences de surveillant de baignade en ACM / CVL dans un milieu professionnel et bénévole.

Type de parcours : collectif



ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

TARIF DE LA FORMATION : 100 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques Frais additionnels : transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis

Formation en présentiel uniquement

Durée : 8h de face à face pédagogique répartis sur 2 jours de formation et de certification

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation : Examen final organisé par l'association (2 épreuves pratiques)



Documents remis en fin de stage

Attestation de fin de formation. En cas de réussite, le candidat recevra l'attestation de formation continue du BSB.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- Réaliser une formation continue PSC 1 (FC PSC 1)
- Réaliser une formation continue au BSB tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5)
- Préparer le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

PERMIS COTIER

Public concerné

Cette formation permet au stagiaire de conduire un bateau à moteur jusqu'à 6 milles d'un abri côtier.



Prérequis

- Etre âgé d'au moins 16 ans à la date d'examen
- Etre reconnu apte médicalement

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Conduire un bateau à moteur d'une puissance supérieure à 4.5 kW (6 chevaux) jusqu'à 6 milles d'un abri ;
- Connaître la réglementation en matière de navigation côtière ;
- Reconnaître les différents bateaux et leurs signaux.
- Savoir utiliser une VHF

PROGRAMME ET CONTENU

↳ Théorie et réglementation :

- La réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur
- Les règles de barre et de route ;
- Les différents balisages,
- Les différents signaux, feux et marques des navires ;
- La protection de l'environnement ;
- Initiation à la lecture d'une carte marine
- Utilisation d'une VHF sur les eaux intérieures françaises



↳ formation pratique :

- Apprendre à conduire et à manœuvrer un bateau de plaisance à moteur ;
- Les responsabilités du plaisancier ;
- La sécurité du plaisancier

Les points forts de la formation :

- Savoir utiliser un bateau de plaisance, pratiquer de nombreuses activités aquatiques telles que jet-ski, bouée tractée, ou ski nautique. Il permet de naviguer également sur les plans d'eau fermés et lacs jusqu'à 6 milles d'un abri (environ 12 km)

Résultats attendus de la formation : acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un bateau de plaisance à moteur

Type de parcours : collectif pour la théorie / réglementation – individuel pour la formation pratique

ADMISSION A LA FORMATION

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <http://www.castres-sn.fr>
- Contrôle des pièces justificatives

Modalités d'admission :

Retour du dossier d'inscription, des pièces justificatives et paiement de la formation par ordre d'arrivée.

TARIF DE LA FORMATION : 300 €uros

Frais de certification : inclus avec les frais pédagogiques **Frais additionnels :** transport, hébergement et repas à la charge du stagiaire

DEROULEMENT DE LA FORMATION : horaires fixes et définis



Formation en présentiel uniquement

Durée : 8h de face à face pédagogique réparties 4 soirées ou matinées + 3h30 de pratique dont 2h00 de conduite à la barre.

Rythme de la formation : en journée, en soirée, en semaine, le week-end, temps plein

EVALUATION

Modalités d'évaluation :

- L'examen théorique est constitué de 30 questions à choix multiples (QCM), où 5 erreurs sont admises.
- La certification de l'épreuve pratique est réalisée par le moniteur qui vérifie que tous les enseignements sont bien assimilés.

A l'issue de la réussite à l'examen théorique, le candidat dispose de 18 mois pour valider la pratique.

Documents remis en fin de stage

A l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de réussite. Cette attestation provisoire est valable 1 mois dans l'attente de la délivrance du permis définitif par l'Imprimerie Nationale.

POURSUITE APRES LE DIPLOME

- A l'issue de la formation le candidat peut présenter la formation permis bateau option hauturière.
- Il n'est pas obligatoire de suivre une formation continue ou de mettre à jour ses compétences.

ANNEXES

C.G.V. **C**onditions **G**énérales de **V**entes

Fiche d'**I**nscription



Date :

CADRE RESERVE AU CSN

ADMINISTRATION

Licence n°

Documents à fournir

Devis

Convention

Facturation

MODALITE DE REGLEMENT

Chèque/Banque n°		montant
1	Chèque	
2	Chèque	
3	Chèque	
4	Chèque	
	Espèces	
	Virement	
	Carte Bleue	
	Autre	

FICHE D'INSCRIPTION

FORMATIONS 2023 / 2024

NOM* :

PRÉNOM* :

*Né(e) le :

*Dépt :

*Lieu :

*Nationalité :

Sexe : F M

Adresse :

Compl adresse :

*Code Postal :

*Ville :

Tel mobile* :

Autre Tel :

Courriel* :

POUR LES SALARIÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Employeur :

Nom du responsable :

Service:

Adresse de facturation :

Complément adresse :

C.P.:

Ville :

Tél

Courriel

Je soussigné(e),

confirme mon inscription à la formation (merci de cocher et préciser la date choisie).

SECOURISME	DATE CHOISIE	METIERS DE L'EAU	DATE CHOISIE
G.Q.S. Gestes Qui Sauvent		B.S.B. Brevet de Surveillant de Baignade	
PSC1-Prévention et Secours Civiques de Niveau 1		Révision B.S.B.	
PSE1-PremiersSecours en Equipe de Niveau 1		BNSSA-Brevet Nat de Sécurité et Sauvetage Aquati	
PSE2-Premiers Secours en Equipe de Niveau 2		BNSSA+PSE1	
PSS1- Prévention et Secours du Sport Niveau 1		BNSSA+PSE1 & 2	
JAFC PSE1-Journée Annuelle Formation Continue		Pack BNSSA PSE1 &2+permis côtier	
JAFC PSE2-Journée Annuelle Formation Continue		Révision BNSSA	
SST- Sauveteur Secouriste du Travail			
MAC SST -Sauveteur Secouriste du Travail			

Je soussigné(e),

Confirme avoir bien pris connaissance des statuts et règlements intérieurs du Castres Sports Nautiques et m'engage à les respecter.

Date :



En cochant, je signe et certifie que les renseignements fournis sont exacts
pour les mineurs le responsable légal
Nom prénom du responsable

Merci de renvoyer cette fiche complétée et signée en pièce jointe à : contact@castres-sn.org

**Rédacteur : CASTRES SPORTS NAUTIQUES****Adresse du centre de formation : 49, rue Frédéric Mistral – 81100 CASTRES****Téléphone : 05 63 35 47 90****Dernière mise à jour : NOV. 2023.****Courriel : contact@castres-sn.fr**

PREAMBULE

Il existe au sein du Castres Sports Nautiques, un organisme de formation déclaré, auprès du Préfet de la région Occitanie, sous le numéro de déclaration d'activité 73810069081 (ci-après désigné dans son ensemble comme « l'organisme de formation »). Le Castres Sports Nautiques dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, de conseil et d'ingénierie.

Toute commande de prestation à l'organisme de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente et à la signature d'un des documents contractuels prévus dans la fiche d'inscription, la convention de formation et le devis, qui emporte de plein droit leur acceptation.

L'organisme de formation effectue la ou les prestations commandée(s), soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance.

ARTICLE 1 – LOCAUX ou A DISTANCE

Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées au catalogue et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précitées.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les inscriptions aux actions organisées par l'organisme de formation impliquent l'adhésion pleine et entière du client des présentes conditions générales de vente.

L'inscription à une action ou plusieurs action(s) de formation est conditionnée au renvoi de la fiche d'inscription complétée, du devis signé et de la convention ou contrat de formation signé et du chèque de réservation soit, de 30 % du coût total de la formation.

Les présentes conditions s'appliquent aux actions de formation proposées par l'organisme de formation.

Le catalogue de formation précise dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en stage et les modalités de sanction de l'action.

À réception d'un bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale signée, l'organisme de formation fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L.6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique.

Le client s'engage à retourner au plus tôt à l'organisme de formation un exemplaire signé. Si le client est une personne morale, cet exemplaire devra en outre, comporter le cachet commercial de celle-ci.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original. Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat.

L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, conformément à l'article L. 6353- 5 du Code du travail.

ARTICLE 3 – SANCTION DE LA FORMATION

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation, la réussite du stagiaire à l'examen et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. En tout état de cause, l'organisme de formation n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat.

Une attestation de formation est établie par l'organisme de formation à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L. 6353- 1 du Code du travail.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Ces prix s'entendent nets de TVA. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par l'organisme de formation. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

ARTICLE 5– FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est établie selon un échéancier fixé dans l'engagement contractuel. Le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client, dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce.

Lorsque le créancier est un particulier, c'est-à-dire la personne à qui l'argent est dû, le taux d'intérêt légal applicable du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 ; est fixé à 3,15 %.

Lorsque le créancier est un professionnel, le taux applicable est beaucoup plus faible, il est de 0,89 %. En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Conformément à la réglementation en vigueur et en cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, l'organisme de formation facturera au client les sommes réellement dépensées ou engagées étant rappelé par ailleurs, que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 6353-5 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Les 70% restant doivent donner lieu à échelonnement.

ARTICLE 6 – CONSÉQUENCE DE LA NON RÉSILIATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme de formation rembourse au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du travail.

ARTICLE -7 – CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS

7.1 Report ou annulation du fait de l'organisme de formation

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans chaque fiche action, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions.

L'organisme de formation prévient alors les participants immédiatement et par écrit, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de l'action et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, l'organisme de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur. Dans ce cas, un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés sur envoi de la demande de rétractation accompagnée d'un RIB.

7.2 Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire

Le client s'engage à communiquer à l'organisme de formation, par écrit (courrier ou e-mail), toute annulation de commande, au moins 15 jours avant le début de l'action de formation. Dans ce cas, aucune somme ne sera facturée.

En cas d'annulation de commande moins de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer 30 % du coût total de la formation.

En cas de rétractation dans un délai inférieur à 48 heures, et/ou en cas d'abandon au cours de la formation, le coût intégral sera facturé.

Dans le cas d'une inscription individuelle, le stagiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 8 – CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat en cas de force majeure.

Lorsque, par la suite d'un cas de force majeure, l'organisme de formation qui est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié(e) de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement au prorata-temporis des prestations réalisées par l'organisme de formation.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées en proportion de leur valeur prévue au contrat.

ARTICLE 9 – PHOTOGRAPHIES LORS DES STAGES

L'organisme de formation peut prendre des photographies du client sur l'ensemble des stages qui seront reproduites sur tous types de supports connus ou inconnus à ce jour. Si le client refuse d'être pris en photo, il devra dans ce cas, en avertir le responsable de l'action de formation ou son correspondant.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

En application de l'article L. 6353-9 du Code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.

Les informations à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, courriel et téléphone) recueillies par l'organisme de formation font l'objet d'un traitement interne destiné à assurer l'ensemble de la gestion des sessions de formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles le concernant. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données qui le concernent.

Dans ce cadre, vous pouvez adresser une demande par courrier postal adressé à l'organisme de formation : Castres Sports Nautiques – Service Formation – 49, rue Frédéric Mistral – 81100 CASTRES ou par courriel à contact@castres-sn.fr

L'organisme de formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels l'organisme de formation peut être soumis.

ARTICLE 11 – UTILISATION DU MATÉRIEL

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive de l'organisme de formation et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET RÉOLUTION

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français à l'exclusion de toute autre législation.

Toute contestation, de toute nature ou de contestation relative à la formation, qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal d'instance de Castres.



INITIEZ-VOUS



AUX GESTES QUI SAUVENT



Les Formations



BSB- Brevet de Surveillant de Baignade.

BNSSA (Débouché sur un job d'été)
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

PERMIS COTIER

Idée cadeau offrez « LE PERMIS COTIER »

PSC1- Prévention et Secours Civiques de niveau 1

PSE1 --Premiers Secours en Equipe de niveau 1

PSE2 - Premiers Secours en Equipe de niveau 2

S.S.T. – Sauveteur, Secouriste du Travail



**Si vous êtes disponible,
venez rejoindre nos
équipes de secouristes.**

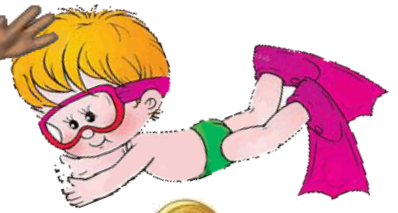


CASTRES SPORTS NAUTIQUES

Tel : 05.63.35.47.90



Nos Disciplines

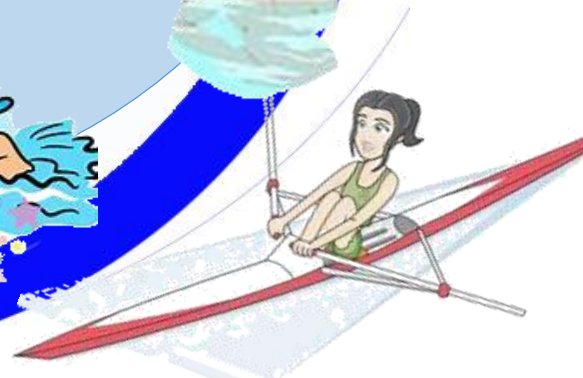
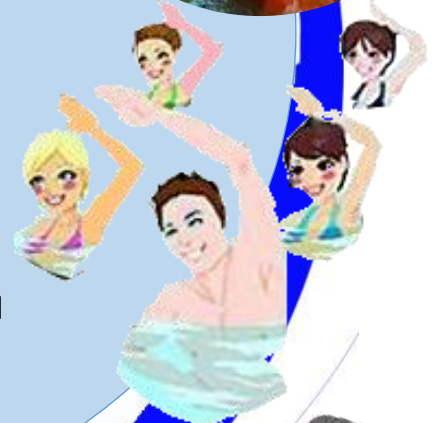


- ECOLE DE NATATION (dès 5ans)
- NATATION COURSE (dès 9 /10 ans)
- NATATION LOISIR (jusqu'à 99 ans)
- NAGE EN EAU LIBRE (milieu naturel)

- PLONGEE SOUS MARINE & HANDISUD (dès 8 ans)
- NAGE AVEC PALMES
- APNEE, TIR SUR CIBLE

- SAUVETAGE SPORTIF (dès 10 ans)
- SAUVETAGE UTILITAIRE (dès 17 ans)

- TRIATHLON (dès 12 ans)
- AVIRON
- AQUA SANTE, AQUA BIEN-ETRE, AQUA-GYM



CASTRES SPORTS NAUTIQUES

Tel : 05.63.35.47.90



LE CSN EST AFFILIÉ À 8 FÉDÉRATIONS NATIONALES

 <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS</p>	 <p>FFESSM IMMERSION & EMOTION</p>	 <p>www.ffjs.fr</p>
 <p>Fédération Française du Sport Adapté</p>	 <p>Handi Sport FÉDÉRATION FRANÇAISE</p>	 <p>aviron france</p>
 <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON</p>	 <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION</p>	 <p>CSN CASTRES</p>

LES INSTITUTIONS QUI NOUS SOUTIENNENT

 <p>AGENCE NATIONALE DU SPORT</p>	 <p>La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée</p>	 <p>TARN LE DÉPARTEMENT</p>
 <p>castres Tarn - France</p>	 <p>agglomération Castres-Mazamet</p>	